

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 22 OCTOBRE 2018

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, BRAND Eric, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, WALL Hélène, TISSOT Joëlle, LEVET Pascale, UDRY Patrick, POUTEIL-NOBLE Béatrice, POURRAZ Fabrice.

Etaient représentés/excusés : PAILLOUX Marie-Hélène qui donne pouvoir à ANTHONIOZ-BLANC Marcel, VIANDAZ Christophe qui donne pouvoir à TISSOT Joëlle, ROCH Claire, COHADE Mercédès et CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : DELAVENAY Chantal.

\* \* \*

**Le Conseil municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a pris connaissance des Déclarations d'Intention d'Aliéner sur lesquelles Monsieur le Maire s'est prononcé depuis la dernière séance du Conseil ainsi que des décisions en matière d'urbanisme.

**Le Conseil municipal** a ensuite approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis a :

1°) **Décidé** de vendre à la société MARCORY PROMOTION les parcelles cadastrées en section A sous les numéros 2680 (786 m<sup>2</sup>), 2683 (1348 m<sup>2</sup>), 2685 (763 m<sup>2</sup>), 2689 (93 m<sup>2</sup>), 2691 (2640 m<sup>2</sup>) et 2639a (117 m<sup>2</sup>) au prix de 865 650 € et **approuvé** le compromis de vente à passer à cet effet.

2°) **Décidé** d'acquérir une bande de terrain sur les parcelles cadastrées en section A sous les numéros 128 (1144 m<sup>2</sup>), 140 (1030 m<sup>2</sup>), 177 (22 m<sup>2</sup>), 178 (654 m<sup>2</sup>) et 1362 (267 m<sup>2</sup>), en vue d'aménager la route des Pâquis.

3°) **Décidé** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation partielle et à l'extension de l'école élémentaire d'Amancy au groupement Sarl NG Architecture / Eurl Bernard VAUDAUX-RUTH / Sarl ARCHIMOTION / OPUS Ingénierie / OTEIS ITF Ingénierie / CHARPENTE CONCEPT, pour un montant de 302 456 € HT.

4°) **Donné un avis favorable** sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve 2018-2023, sous réserve que les demandes formulées par la CCPR soient prises en compte dans la version définitive du Plan.

5°) **Décidé** d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel communal proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Haute-Savoie.

6°) **Décidé** d'adhérer au service de médecine de prévention proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Haute-Savoie pour le suivi du personnel communal.

Monsieur le Maire a indiqué que la consultation des entreprises avait été lancée pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable de la rue de Vozérier et de la route des Pâquis. Il a rappelé que la compétence eau potable allait être transférée à la CCPR au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire a indiqué que des réflexions étaient en cours afin d'organiser un marché hebdomadaire. Un tour de table a été fait afin de recueillir l'avis des conseillers municipaux sur cette idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Fait à AMANCY le 23 octobre 2018

**Le Maire,**

**Patrick ROSNOBLET.**